



Maïs sucré Avertissement No 02 – 5 juin 2014

Pyrale bivoltine – 1^{re} génération

- Présence de papillons de la 1^{re} génération de pyrale bivoltine dans les régions du Centre-du-Québec, de la Montérégie et de Lanaudière.
- Dates prévisionnelles des traitements insecticides : à venir la semaine prochaine.
- Importance du dépistage au champ.
- Stratégie d'intervention avec les trichogrammes.

Ver-gris noir : maintenez la surveillance des champs à risque.

MAÏS SUCRÉ HÂTIF : 1^{re} GÉNÉRATION DE LA PYRALE BIVOLTINE

État de la situation

Les premiers papillons de la pyrale bivoltine ont été capturés dans des pièges à phéromone vers le 2 juin aux endroits suivants :

- Lanoraie (Lanaudière)
- Acton Vale (Montérégie)
- Nicolet (Centre-du-Québec)

Selon ces données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que **les premières pontes devraient commencer vers le 12 juin dans les régions des Basses-Laurentides, de la Montérégie et de Laval, et dans les municipalités hâtives des régions du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de l'Outaouais**. Ainsi, les premières larves dans ces secteurs devraient être observées vers le 17 juin.

À partir du 17 juin, visitez les champs menacés à intervalles réguliers. À cette période, les premières masses d'œufs seront écloses et les jeunes larves auront commencé à cribler les jeunes plants de trous minuscules. Des conseillers ont observé, par le passé, que **les premières larves émergeaient plus rapidement dans les champs cultivés sous bâches**. Commencez plus tôt le dépistage de ces champs.

Quelques rappels

Vous trouverez de l'information détaillée sur la pyrale du maïs dans le bulletin d'information « [Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#) ». Voici toutefois quelques rappels importants.

La première génération de la pyrale bivoltine est généralement peu préoccupante à cause de la faible survie hivernale. Dans la plupart des cas, elle ne devrait pas justifier plus d'un traitement insecticide. Par contre, chez certains producteurs, elle peut être abondante et nécessiter plus d'une application. La décision quant au nombre d'interventions à effectuer doit, entre autres, tenir compte des niveaux antérieurs de dommages déjà observés dans les cultures de maïs hâtif et tardif. Nous recommandons le dépistage champ par champ afin de mieux cibler les dates et le nombre de traitements.

Les champs qui sont particulièrement à surveiller et à protéger, s'il y a lieu, contre la première génération de la pyrale bivoltine sont les champs de maïs cultivés avec paillis de plastique et/ou sous bâches, les champs semés tôt et les champs hâtifs semés sur un retour ou près d'un retour de maïs sucré tardif infesté par la deuxième génération de la pyrale bivoltine l'année précédente.

Dates prévisionnelles des traitements insecticides

L'avertissement de la semaine prochaine présentera les dates d'intervention recommandées pour les stratégies de 1 à 3 traitements appliqués sur des champs qui atteignent le stade 6 feuilles ou plus durant la période de ponte.

Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2014](#) ».

Stratégie d'intervention avec les trichogrammes

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements insecticides conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements insecticides, qui eux, sont dirigés contre les larves. Les trichocartes doivent donc être installées avant le début de la ponte de la pyrale, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles. Puisque la ponte de la pyrale devrait commencer autour du 12 juin dans les régions mentionnées précédemment, les trichogrammes devront être actifs dès cette date dans les champs qui auront atteint le stade 4 à 6 feuilles.

À partir du 12 juin, vous pourrez mesurer le taux de parasitisme en observant les masses d'œufs sous les feuilles des plants de maïs. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées par les trichogrammes.

VER-GRIS NOIR

État de la situation

Des dommages foliaires (trous et grignotement) causés par des larves du ver-gris noir sur des plants de maïs de grande culture ont été rapportés récemment dans les régions suivantes : Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière et Montérégie. Nous estimons donc que le dépistage des larves au champ devrait se poursuivre dans le maïs sucré pour toutes les régions. Pour tous les détails sur le dépistage du ver-gris noir, consultez l'[avertissement No 01](#) du 27 mai 2014.

Intervention avec un insecticide

Pour connaître les insecticides homologués contre les vers gris dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2014](#) ».

Voici des éléments importants à prendre en considération avant de décider d'intervenir ou non avec un insecticide :

- À partir du stade 6 feuilles, le maïs est beaucoup moins vulnérable aux vers gris.
- Lorsque les larves ont atteint une longueur de 2,5 à 4 cm (1 à 1,5 po), elles sont plus difficiles à contrôler avec un insecticide. De plus, après ce stade, elles cesseront bientôt de s'alimenter et se prépareront à la pupaison.
- Un traitement insecticide devrait être fait en début de soirée, lorsque les larves s'alimentent activement.

Aucun seuil d'intervention économique spécifique au Québec n'a été développé. À titre d'information, dans certains États américains, il est recommandé d'intervenir lorsque 2 à 5 % des plants de maïs présentent des dommages (le seuil de 2 % s'applique lorsque les larves sont petites alors que le seuil de 5 % s'applique lorsque les larves sont plus grosses). Rappelons qu'il est inutile de traiter si les plants de maïs ont plus de 5-6 feuilles et que les larves du ver gris ont une longueur moyenne de plus de 4 cm (1,5 po).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – Maïs sucré – 5 juin 2014